



**CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MAI 2023
À 19H.30, SALLE COMMUNALE DE MONTMAGNY**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023
4. Communications du bureau
5. Communications municipales :
 - a. Présentation du projet des infrastructures sportives et de la transformation de la halle polyvalente
 - b. Tour de table
6. Rapport de gestion de la Municipalité 2022
7. Adoption de la prolongation du plan d'affectation et du règlement de la zone réservée communale, préavis municipal N° 2023/02.
8. Approbation des statuts pour la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully, préavis municipal N° 2023/03
9. Informations des délégués.es dans les associations intercommunales
10. Interpellations – motions – postulats
11. Réponse à la motion : Plan général d'affectation et règlement sur la police des constructions
12. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.32, M. Christian Kolly, Président, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles. Il salue la Municipalité qui n'est pas au complet, et excuse Mme Laetitia Kohler, municipale. Il salue également la presse, soit Mme Rouleau pour le journal La Liberté et M. Causse pour le journal de la Broye. Il rappelle que cette séance est enregistrée, et prie les intervenants de bien donner leur nom et de parler fort lors de leur intervention. Il remercie particulièrement la vice-Présidente, Mme Sabine Thierrin, qui l'a remplacé lors du dernier conseil.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Catherine Lüscher, Elodie Schulé et Fabienne Vessaz, et de MM. Florian Aeby, Jérémie Christinat, David Loup, Victorio Quercia, et Antoine Savary. Membres présents : 42. Majorité : 22. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Une modification de l'ordre du jour est proposée, à savoir, la commission ad hoc qui devait examiner le point 7, adoption de la prolongation du plan d'affectation et du règlement de la zone réservée communale, préavis municipal N°2023/02, propose un report à la prochaine séance du Conseil.

M. Claude Besson, président de la dite commission, n'a rien de particulier à ajouter, si ce n'est que cette décision a été prise afin de pouvoir siéger correctement, car il y a eu un changement de membre dans la commission, et le délai pour traiter ce dossier était du coup trop court. Après discussion avec le Municipal responsable du dossier, il a été décidé de demander ce report.

Le Président en profite pour présenter ses excuses au PLR, car en nommant cette commission, la parité n'a pas été respectée, et M. Kolly n'a pas pris garde qu'il n'y avait que des membres de l'Entente et aucun du PLR. Mais cela a été corrigé.

M. Alexandre Bardet s'exprime en tant que chef de groupe du PLR. D'un point de vue technique, le PLR soutient le préavis tel que présenté, à l'unanimité des personnes présentes mardi dernier lors de leur assemblée préparatoire du parti, mais sur la forme, comme ils n'ont été intégrés que la semaine dernière dans la commission ad hoc, vu le thème sensible, vu que le temps pour examiner ce dossier était trop court et que les personnes qui ont fait opposition dans ce dossier méritent que le travail soit bien fait, ils soutiennent le report de ce préavis pour la prochaine séance du Conseil communal.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques particulières sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. Il propose aux Conseillers qui sont d'accord avec l'ordre du jour modifié de le faire par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023.

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux Conseillers, avec la convocation. Il ne sera pas lu. Aucune remarque n'est parvenue auprès du bureau à ce jour, et le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire. Ce n'est le cas. M. Christian Kolly propose aux membres du Conseil qui sont d'accord avec ce procès-verbal de le faire par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau

Le Président informe l'assemblée que Mme Diana Schulé-Capt a donné sa démission au poste d'huissier/échanson. Du coup, nous sommes à la recherche d'un huissier-échanson. Pour la dernière recherche, une annonce avait été faite dans la feuille jaune de communications communales, ce qui nous avait permis de trouver Mme Schulé. Mais il a également été constaté que certains candidats qui avaient postulé avaient mis en avant des compétences juridiques, car le mot huissier donnait une connotation juridique au poste proposé. L'idée est de ne pas repartir avec ce mode de recherche, et le Président se permet de compter sur chacun des membres du conseil pour trouver un ou une candidate à ce poste. Le cahier des charges est précis et disponible, et un délai d'un mois est donné pour trouver quelqu'un dans l'entourage des conseillers, ou alors un conseiller est peut-être disposé à reprendre cette fonction d'huissier-échanson.

Votation du 18 juin : C'est notre vice-présidente Mme Sabine Thierrin qui va mener le dépouillement. Celui-ci se fera encore de manière traditionnelle. Le dépouillement électronique est en cours mais nous devons envoyer notre concept à Lausanne. Ce dernier n'est pas finalisé.

Réélection du bureau du conseil et des commissions permanentes : **M. Christian Kolly** informe que lors de la prochaine séance du Conseil communal du 27 juin, il sera procédé comme chaque année au renouvellement du bureau du Conseil et des commissions permanentes. Les personnes qui ne désirent plus fonctionner sont priées de communiquer leur décision le plus vite possible aux chefs de partis afin qu'ils puissent prévoir leur remplaçant/e. Lui-même a d'ailleurs annoncé à l'Entente qu'il ne se représenterait pas à la fonction de Président du Conseil. Le PLR est aussi au courant.

Concernant le Conseil du 27 juin, la convocation avec l'ordre du jour parviendra aux Conseillers dans le courant de la semaine prochaine. La Municipalité attend encore des confirmations pour finaliser l'ordre du jour. Il y aura peut-être des commissions qui devront travailler dans l'urgence, mais tout sera fait pour que cela se passe au mieux. La séance sera peut-être avancée à 19h.00 au lieu de 19h.30, selon les sujets à traiter.

5. Communications municipales.

a. Présentation du projet des infrastructures sportives et de la transformation de la halle polyvalente.

M. Christian Genilloud, municipal, nous informe qu'au mois de septembre 2022 il a été voté un crédit d'étude pour une halle double et la modification de la halle polyvalente existante, dossier qui est prêt pour partir à la mise à l'enquête. Il salue M. Urfer, qui a accompagné la Municipalité pendant tout le développement du projet, et M. Frattianni du bureau Ad'a qui a remporté l'appel d'offre d'architecte. Maintenant ils sont dans les appels d'offres d'ingénieurs spécialistes, afin de faire une demande de crédit de construction valable et faite de manière professionnelle. Le projet correspond à nos besoins.

M. Urfer prend la parole : cela fait 14 mois qu'ils sont confrontés à ce projet. Ils l'ont élaboré en pensant à plusieurs possibilités. L'architecte est parti sur un projet qui est existant et qu'il

nous présente. L'avant-projet contient toutes les exigences de sécurité. Il fait un bref historique de ce qu'il s'est passé depuis la mise en œuvre de ce projet.

Il s'est avéré assez vite qu'il fallait 2 salles de gymnastique pour les besoins de notre commune, à cause de la démographie qui augmente. Il y a plusieurs projets qui ont été proposés, pour aboutir à celui présenté ce soir, à savoir l'utilisation de la salle de gymnastique existante pour faire une salle multiculturelle polyvalente. Le projet est toujours resté le même, soit le bâtiment existant et une salle double à côté, qui doit pouvoir devenir triple en cas de besoin, et dont il faut prévoir les infrastructures de manière à ne pas se bloquer. La salle existante deviendra polyvalente, et elle accueillera aussi la gymnastique pour les petits. Elle sera légèrement transformée, et elle gardera ce côté positif d'avoir une scène. Ce qui s'est greffé là-dessus, c'est l'accueil extra-scolaire avec des besoins difficiles à quantifier, ce qui a donné beaucoup de contact avec le service cantonal référent, et qui a abouti au projet actuel. La seule chose imposée quelque part, c'est que le bâtiment existant est assez fin, la halle double, elle, est un monstre, et il ne fallait pas perdre la signification du bâtiment existant. Il y avait aussi besoin d'une salle de sport où il y a toujours des engins, ainsi qu'un terrain de jeux avec des infrastructures adaptées. C'est pour cela qu'il a été décidé d'enterrer toute la partie vestiaire et local des engins. Ainsi, il émerge ainsi uniquement la partie de la salle.

Les objectifs immédiats étaient de collecter toutes les contraintes des différentes instances touchées, afin que l'architecte qui suivra cette construction n'ait plus besoin de faire toutes ces démarches, et M. Urfer relève le travail de M. Genilloud pour sa participation à ces démarches.

L'objectif fin 2022 était de faire un appel d'offres pour rechercher un architecte, ce qui est fait. Pour la mi-année 2023, c'est de faire des appels d'offres pour trouver des ingénieurs spécialisés (civils, CVS et électriques). L'échéance pour ce dépôt d'offre est le 31 mai. Ensuite il faudra chiffrer tout cela. Il fait un rappel du cheminement fait pour arriver au projet présenté, notamment l'accueil de jour.

Il présente aussi tous les règlements fédéraux et cantonaux qui doivent être suivis, tant au niveau du sport que de l'accueil extra-scolaire.

Par rapport au projet, le bâtiment existant est assez emblématique de son temps, un peu post-moderne. Il est dans un état correct, avec une architecture d'accueil qu'il faut conserver, même si la nouvelle halle qui sera faite est plus imposante. Il était important de garder cet accueil comme image. Il explique les plans. La majeure partie des éléments volumineux seront en sous-sol, et ce qui s'est greffé dessus, c'est l'implantation d'une salle, avec la nécessité d'avoir une buvette qui ira agrandir celle du rez-de-chaussée, côté de la route. Il fallait réfléchir à agrandir la buvette, pour que les sociétés aient la possibilité de l'utiliser, en tenant compte également de l'agrandissement de l'accueil extra-scolaire : réfectoire des 7-8H. Le bâtiment nouveau ne sera pas plus haut que le chéneau du bâtiment existant. Il présente également le plan de situation et le commente.

Il y a une option qui est présentée lors de la mise à l'enquête, mais qui ne sera peut-être pas réalisée : c'est de faire une arrière-scène pour donner plus de possibilité à la scène existante. Toutes les entrées sont prévues également pour les chaises roulantes, avec un lift pour les étages inférieurs.

La buvette aura à peu près 110 places, la salle polyvalente pourra accueillir 340 personnes, et une petite salle qui sert aussi à l'administration de l'accueil extra-scolaire. A côté de la salle double, il y a une rampe qui est accessible aussi pour les voitures. C'est la Haute Ecole Fédérale

de sport à Macolin, ainsi que le canton de Vaud, qui dicte les volumes et les engins nécessaires pour la halle de sport, ainsi que les marquages au sol.

Il donne des explications sur la distribution des différents locaux de cette nouvelle construction, et de celle existante.

La partie spectateur dans la partie sport a été très discutée. Il y aura un certain nombre de gradins fixes en béton qui correspondent après par salle, avec quelque chose qui peut être utilisé en cas de petite affluence. Il y a 125 places par salle, et dessous ces gradins, une niche est prévue pour recevoir des gradins mobiles rétractables.

Pour tout ce qui est protection contre le feu, des mesures sont aussi prévues pour l'évacuation, chemins de fuite, matériaux de protection, etc... Il explique la ventilation, et il montre à l'écran les plans y relatifs.

Une demande de crédit de construction devrait faire l'objet d'un préavis en novembre prochain.

La salle applaudit.

M. Christian Genilloud, municipal, remercie M. Urfer pour sa présentation, précise mais courte. Il dit qu'ils ont tenu compte de toutes les directives, et maintenant il faut encore intégrer quelques éléments avec l'accueil de jour, et la mise à l'enquête se profile très prochainement.

M. Alexandre Bardet a une question concernant l'ascenseur : s'il a bien compris, il est à l'intérieur de la salle existante, on peut aller en haut et au sous-sol du bâtiment existant, mais pas aller dans la nouvelle salle ?

M. Ufer répond que le sol de la nouvelle salle sera plus bas que le sous-sol de l'ancienne salle, donc il y a aura un escalier, et une plateforme élévatrice.

Le Président demande s'il y a d'autres questions de compréhension. Ce n'est pas le cas. Il remercie M. Urfer pour son intervention, et qui se retire.

M. Christian Genilloud, municipal, nous informe qu'il va nous présenter lors du prochain conseil une petite présentation pour montrer que ce projet tient la route pour de longues années.

Mme Marie-Pierre Vincent, municipale, donne des informations sur :

- Le Service technique : M. Alain Valloton va commencer le 1^{er} juin au bureau technique. Il est en possession d'un CFC de dessinateur-géomètre, bilingue, et a travaillé dans deux bureaux en Suisse alémanique, principalement à la Ville de Berne et dans un bureau privé de géomètre.
- La villa de Constantine : il n'y a pas eu de point à l'ordre du jour la concernant pour ce conseil, car quelques jours après le dernier conseil, elle a été approchée par une famille habitant à Constantine, qui a déposé un projet de construction, mais qui doit quitter son logement actuel avant la fin de la construction de leur maison. Afin de ne pas avoir de changement au niveau scolaire pour les enfants, la famille a demandé de louer la

villa en l'état actuel, ce que la Municipalité a validé. Un bail a été fait 01.06.2023 au 30.09.2024.

- Le Château d'eau Montmagny n'a pas été rouvert pour le public au début du printemps pour des raisons de sécurité. Il y a des risques de chute, surtout avec les barrières actuelles dans les escaliers, avec des ouvertures dans le treillis. Les barrières sur les bords de la construction sont hors normes également, principalement à cause de leur horizontalité. Les démarches sont en cours pour sa rénovation. La Municipalité reviendra en temps voulu devant le Conseil avec ce dossier.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale : En 2022, le Conseil a été informé d'un recensement des arbres remarquables d'importance cantonale, mais la révision de la loi avait fait que ce recensement a été reporté en 2023. Maintenant il y a tous les éléments nécessaires pour faire ce travail. Le bureau Humagis (Maillefer & Hinzucker) à Yverdon a été mandaté pour ce faire. Deux personnes vont passer dans les villages pour effectuer ce recensement.

M. Alain Bally, municipal donne des informations sur l'éclairage public : Chabrey a été équipé en février, et fin mai il y a encore quelques points à retenir, car cela ne fonctionne pas très bien dans certains secteurs. Ce que ces travaux ont appris, c'est qu'avec le même fournisseur, ils n'ont pas forcément qu'un seul modèle de lampes, et du coup, il y a, quelques années plus tard, des problèmes de compatibilité avec le matériel.

Les villages qui ont déjà des lampes programmables continueront avec le même modèle et le même fournisseur, et après, un plan financier est prévu pour équiper toute la commune. En utilisant le budget ordinaire on arrivera à finir ce travail au plus tôt en 2029. Un préavis sera présenté durant cette législature pour équiper toute la commune. Pour les villages où ces travaux ont commencé, ils continuent comme prévu.

Aucun autre Municipal ne prend la parole. Le Président les remercie pour leur travail.

6. Rapport de gestion de la Municipalité 2022.

La Municipalité n'a pas de commentaire à apporter.

Le Président, propose de donner la parole à la commission de gestion, qui va faire lecture des recommandations et des conclusions, mais le rapport de gestion n'est pas soumis au vote du Conseil.

M. Julien Bessard, président de la commission de gestion donne lecture de leur rapport, soit :
(voir tableau ci-après)

« Synthèse des recommandations »

<i>Thématiques</i>	<i>Recommandations</i>
<i>Conseil Communal</i>	<i>L'ensemble des préavis, motions, postulats et interpellations ouverts au 31 décembre de l'année écoulée doivent figurer dans le rapport de gestion, y compris ceux des années précédentes toujours en cours.</i>
<i>Plan de législature</i>	<i>Définir la stratégie en transition énergétique et développement durable de manière prioritaire. La commune se doit d'être exemplaire dans la réfection de ses bâtiments.</i>
<i>Réseau d'eau</i>	<i>Entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires afin de répondre aux exigences fixées par le canton.</i>
<i>Informatique</i>	<i>Poursuivre les démarches nécessaires afin d'obtenir la labélisation CyberSafe</i>
<i>Accueil parascolaire</i>	<i>Mettre en place des structures répondant à la demande.</i>
<i>Affaires culturelles</i>	<i>Poursuivre l'élaboration d'un processus d'attribution des sponsorings</i>
<i>Bâtiments communaux</i>	<i>Communiquer l'inventaire détaillé de tous les biens immobiliers communaux ainsi que leur taux de vacances</i>
<i>Bâtiments communaux</i>	<i>Mieux communiquer et de manière plus active sur l'ensemble des biens à disposition de la population au moyen des différents supports qui sont à sa disposition. Journal le Vullierain, publications officielles, site internet. »</i>

« Conclusions :

Nous remercions la Municipalité pour l'excellente qualité de son rapport et des réponses transmises.

Nous relevons que pour l'établissement de son rapport, la Municipalité a pris en compte les questions posées par la Commission de gestion et les a entièrement traitées de manière transparente.

La Commission de Gestion souhaite remercier la Municipalité pour son engagement, son implication forte et sa disponibilité à répondre de manière constructive à ses interrogations.

Nous remercions également l'ensemble du personnel communal pour son engagement tout au long de l'année. »

Le Président relève l'énorme travail qui a été fait de la part de la Municipalité pour ce rapport, et il en est de même pour la Commission de Gestion. Il demande s'il y a des questions de compréhension. Ce n'est pas le cas. Le Président remercie la Commission de Gestion et la Municipalité pour leur travail de surveillance.

M. Michel Verdon, syndic, remercie au nom de la Municipalité pour le rapport de la Commission de Gestion. La Municipalité a maintenant trouvé une « vitesse de croisière », où il y a un échange qui se fait plusieurs fois par année ; les questions sont constructives entre le Conseil communal et la Municipalité, et il espère que cela va continuer.

7. Approbation des statuts pour la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully, préavis municipal N°2023/03.

M. Michel Verdon, syndic, pense qu'il y a eu beaucoup de documentation mis à disposition, dont le rapport de commission ad hoc qui est bien détaillé. Il n'a rien à ajouter pour l'instant.

Le Président passe la parole à la commission ad hoc.

M. Christian Failloubaz, rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture de la conclusion de leur rapport.

« Conclusions

Le conseil doit être conscient que l'adoption des statuts confère immédiatement la suite des opérations à la nouvelle entité EBBV et qu'ensuite le pouvoir est délégué à cette entité.

Les communes recevront simplement les décomptes annuels en fonction des facteurs (Qdim) (EHdim) (Qmoy) (EHbiochimique) que le boursier communal, le responsable municipal et les commissions de surveillances devront analyser.

Cela dit la commission est favorable à la création de l'EBBV. Celle-ci a tenu à rendre son rapport le plus complet possible, compte tenu du montant conséquent de l'investissement.

En conclusion, la commission propose au conseil communal :

- *D'adopter les statuts tels que présentés*
- *D'autoriser la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV) telle que définie dans les statuts.*
- *D'adopter le projet de régionalisation tel que présenté dans le préavis municipal N+ 2023/03. »*

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote. Les conseillers qui acceptent le préavis municipal N°2023/03 tel que présenté, le font par un levé de main. Pas d'avis contraire. 1 abstention. **Le Préavis est accepté à la majorité.**

M. Michel Verdon, syndic, remercie le Conseil communal pour ce vote. Ce projet lui tient particulièrement à cœur, puisqu'il a eu l'honneur de présider le comité de pilotage depuis plus de 4 ans, travail commencé en mars 2019. Il relève que pour sa première expérience pour

piloter un projet intercommunal et intercantonal de cette ampleur, cela a été un plaisir, avec un comité de pilotage à ses côtés qui a fonctionné de manière constructive, et il ne peut souhaiter que ce projet, qui va marquer les 30-40 prochaines années pour la région Basse-Broye, soit à la hauteur des décisions communales.

8. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales

M. Simon Jaunin, membre de la commission de l'ARPEJE, informe que l'assemblée intercommunale se tiendra ce jeudi 1^{er} juin, séance portant notamment sur le rapport de gestion, et la présentation des résultats de l'audit de l'ARPEJE qui avait été demandée par un postulat suite à la dernière séance.

M. Alexandre Bardet, membre de la commission de l'AIRPG : informe que l'assemblée intercommunale aura lieu le 1^{er} juin. Il n'y a rien de spécial, si ce n'est qu'ils ont dû demander un crédit de 5 millions à la banque permettant de faire le joint entre le moment où ils reçoivent les factures, et le moment où ils reçoivent les subsides fédéraux et cantonaux. Tout cela a bien été manager par le comité, mais c'était un peu la surprise.

9. Interpellation – motions – postulats

Le Président informe n'avoir reçu aucune demande de cette sorte.

10. Réponse à la motion : Plan général d'affectation et règlement sur la police des constructions.

Le Président rappelle qu'une motion avait été déposée lors du dernier conseil, et que la Municipalité devait y apporter une réponse. Il passe la parole à M. Verdon.

M. Michel Verdon, syndic, apporte la réponse à la motion du 7.03.23, réponse qui sera transmise à chaque conseiller par le biais du serveur gros fichiers de la commune, qui stipule :

« Objet traité :

Rapport en réponse à la motion « Plan général d'affectation et règlement sur la police des constructions » demandant à la Municipalité de présenter au conseil communal, avant la mise à l'enquête du plan d'affectation et du règlement des constructions :

- La vision de la municipalité sur le développement urbanistique de la commune
- Les principes directeurs qui transcrivent cette vision dans le futur plan d'aménagement et dans le nouveau règlement des constructions.

Il est en outre demandé de développer les points suivants :

- Zone sportive
 - Zone artisanale
 - Bords du lacs et accès au lac. »
-

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour répondre à la motion décrite en titre, la municipalité a pris conscience des attentes du conseil communal.

En l'état du projet, il n'est malheureusement pas encore possible de donner des informations contenant des détails que les services de l'Etat pourraient ne pas admettre, ceci aussi bien pour ce qui est du futur plan d'affectation que du règlement des constructions.

Cette constatation étant énoncée, dans le but de donner aujourd'hui déjà une réponse à cette motion, la municipalité soumet un document extrait en majeure partie du rapport explicatif 47 OAT réalisé par l'urbaniste TEAM+, rapport qui sera joint au dossier complet soumis à l'examen préalable des services de l'Etat dans les jours à venir.

Ce rapport explique en détails la procédure, la vision et les éléments déterminants ayant conditionnés les choix réalisés lors de l'établissement du futur plan d'aménagement et du nouveau règlement des constructions, répondant ainsi au mieux aux deux premiers points de la motion. »

M. Michel Verdon explique que deux documents seront transmis dès mercredi au bureau du conseil, soit la réponse et un extrait du rapport précité, dans lequel tout est expliqué sur l'historique et la procédure suivie depuis le début pour ce travail. Il s'agit d'un extrait sur ce rapport qui compte environ 70 pages. Ce qui est tronqué seront les plans et des détails qui ne peuvent pas être divulgués ce jour.

Il reprend la lecture, *dont les points principaux sont seulement cités dans ce procès-verbal, vu que la pièce est à disposition de chacun dans le serveur de la commune.*

« Concernant les développements complémentaires demandés, vous trouverez ci-dessous quelques informations très résumées correspondant à ce que l'on peut dire actuellement sur ces points précis :

- Bords de lacs et accès au lac
- Zone sportive
- Zone artisanale
- Zone publique

Indépendamment du retour de la commission du conseil qui aura pour mission d'étudier la recevabilité de la présente réponse, la municipalité souhaite manifester une fois encore sa compréhension concernant les attentes du conseil communal. Ainsi elle s'engage à fournir plus de détails aussi rapidement que la procédure en cours le permettra. »

M. Verdon apporte encore un complément. Plusieurs conseillers, ainsi que lui-même, ont été approchés par des citoyens pour donner par exemple des informations sur le règlement qui

joue un rôle aussi grand que le plan d'affectation, mais tant qu'ils n'ont pas de retour de la DGTL sur ce dossier, ils ne peuvent apporter aucun renseignement.

Concernant le dossier sur lequel ils travaillent depuis deux ans, il avait été dit au mois de décembre que la Municipalité espérait envoyer ce dossier d'ici le 31 mars 2023, mais deux mois plus tard, il n'est pas encore parti. Deux raisons principales : la première, c'est qu'au dernier moment le souhait de la commission avait été de demander à l'urbaniste d'intégrer les plans de quartiers. Ils n'étaient pas obligés de les intégrer dans le PACom, mais quand ils vont les plans avec ces zones qui n'étaient plus trop visibles, cela leur a semblé incohérent avec l'énorme travail fourni, et c'est clair que tout ce travail a généré du retard. La deuxième raison c'est qu'ils ont encore reçu des projets spécifiques, et à chaque projet spécifique ils ont pris soin de contrôler que le futur règlement correspondait bien à ce qu'ils recevaient comme projet, ceci à des fins d'équité.

Après l'envoi de ce plan et de ce règlement à l'DGTL, il y aura une autre phase de négociation, émaillée certainement par quelques conflits. En principe ce rapport sera envoyé demain à la DGTL et aux services de l'Etat concernés.

Le Président remercie M. le Syndic pour son intervention. La réponse ci-dessus et l'extrait du rapport seront transmis aux conseillers dès demain. Une commission sera mise en place ces prochains jours pour analyser si le conseil peut accepter cette réponse à la motion. Il demande s'il y a une remarque par rapport à ce sujet. Aucune remarque n'est faite.

11. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle de bien mentionner son nom avant de prendre la parole.

M. Gilles Bardet prend la parole sur deux sujets :

Zone de parcage dans la commune : il est conscient qu'il doit y avoir un cadre légal qui soit établi, et il rappelle qu'à l'origine le conseil avait demandé de légiférer sur ce point à cause surtout des véhicules qui faisaient du parking sauvage, avec des caravanes, etc. Il constate qu'on arrive à la fin d'une phase préventive dans laquelle la municipalité, par le biais de ses collaborateurs, a sensibilisé les gens au travers d'avertissements.

Le 5 mai dernier, lorsque le chœur d'hommes de Villars-le-Grand avait son assemblée extraordinaire, qui s'est déroulée dans le caveau à Constantine, ce qui a entraîné que tout le monde s'est parké dans la cour du caveau. Un voisin bienveillant a eu le réflexe de venir les prévenir qu'ils étaient en train de se faire verbaliser. Les gens sont allés voir, et il y a eu discussion avec la personne qui faisait ce travail. Finalement le syndic a été informé par un autre voisin, et est venu sur place. Tout cela s'est arrangé finalement, mais peut-être faut-il mieux former les collaborateurs municipaux pour leurs interventions. La commune n'a pas encore des places bien définies pour le parcage. Du coup, il y aura un peu de souci dans la phase d'application dès le moment où il sera donné des amendes, et il pense que cela risque de donner des tensions.

Aussi il s'est demandé si la commune disposait d'un cadre légal qui pourrait aussi jouer un rôle dans d'autres domaines publics mis à part le problème de parcage, comme donner des amendes contre des utilisateurs des routes, vélo, motos, etc. qui jettent des cannettes d'aluminium sur le bas-côté de la route. Il utilise beaucoup le tracé Villars-le-Grand/Salavaux,

et il a constaté un jour que M. Eddy Thomet a mis plus de temps pour botteler la première toule au bord de la route que tout le reste du champ, car il a dû travailler à la fourche, pour contrôler qu'il n'y ait pas de corps étrangers que les vaches pourraient ingérer, avec de graves conséquences pour elles. Il pense que là aussi il devrait y avoir des amendes à donner, et il pense qu'il faut faire une réflexion sur ce sujet. Il suggère de réfléchir sur trois mesures qui pourraient améliorer la situation, soit :

- Définir un cahier des charges plus précis, et donner des lignes directrices claires aux collaborateurs en charge des amendes.
- Limiter ces interventions sur la journée de travail de 7h.00 à 18h.00, et intervenir le soir et la nuit, ou le week-end que sur dénonciation, à l'exception de la zone touristique du lac durant la période estivale.
- De faire pression sur les automobilistes, motocyclistes et cyclistes qui jettent leurs déchets sur les routes dans la commune, quitte à demander l'appui du canton dans ce domaine.

La deuxième chose dont il veut parler, c'est que lors de ses différentes balades à cheval qui passe le long du cimetière de Villars-le-Grand, il a fait la constatation qu'il a « très bonne façon. » Mais cela ne donne pas pour autant envie de s'y installer prochainement...

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, remercie M. Gilles Bardet pour son intervention, et dit qu'en tant que remplaçante de Mme Laetitia Kohler ce soir, elle va tenter de répondre au mieux :

- En ce qui concerne les avertissements donnés par M. Andrey, qui a débuté ce travail début avril, afin de seconder M. Folly, tous les municipaux ont tous été informés de cet épisode du mois de mai, et des communications ont été faites. C'est vrai qu'ils n'ont pas partout le nombre de places de parc disponibles pour les bâtiments communaux lorsqu'ils sont prêtés ou loués. Ils vont cibler les zones qui posent problème.
- Concernant les déchets de bord de route : c'est aussi un sujet qui questionne la municipalité, et un article est prévu dans le prochain journal communal. Effectivement le sujet des cannettes est un sujet récurrent notamment pour le bétail. S'il y avait une solution simple pour trouver les personnes qui sont responsables de ces déchets se serait bien, mais c'est difficile.

Elle le remercie également pour sa remarque concernant le cimetière de Villars-le-Grand.

M. Christian Genilloud, municipal, remercie également M. Gilles Bardet. Il a oublié dans les commentaires d'informer que ces prochains jours, tout une partie du parking d'EPK sera interdite de circulation et de parcage de 10h.00 à 11h00, pendant la récré des élèves, afin que ceux-ci aient un peu plus de place pour jouer et ce pendant la durée des travaux.

Au mois d'avril ils ont eu une séance avec la commission des bâtisses pour voir s'ils avaient des idées à proposer, ce qu'ils ont fait avec une note qui est dans le dossier présenté ce soir.

M. Raphaël Vincent répond à la question de M. Gilles Bardet sur la base légale. Il était de la commission chargée de ce dossier, et ils n'étaient pas pour. Mais on leur a présenté le projet à cause des voitures qui stagnent sur les parkings, sans plaque, et c'est vrai que la commune n'avait pas de base légale pour y remédier. Mais à aucun moment il n'avait été discuté de charger quelqu'un pour poser des amendes. C'était une base légale pour enlever les voitures, caravanes, etc.. mais c'est tout.

Mme Céline Duran demande que lorsqu'il y a une motion ou un postulat ils soient mis à disposition dans le serveur. Le bureau prend note.

M. François Maeder est surpris qu'ensuite des travaux de rénovation du pont à Salavaux, il y ait maintenant des bosses des deux côtés du pont. Il demande s'il y a une explication, si cela était prévu ou pas.

Mme Marie-Pierre Vincent répond pour et à la place de Mme Laetitia Kohler. Elle a pris note de ces vaguelettes faites sur le pont et la Municipalité reviendra devant le conseil avec plus d'informations. Mais elle suppose que ces vaguelettes disparaîtront suite à la réfection de la route qui sera faite bientôt, et la différence de niveau n'existera plus en principe. Elle ne peut pas donner plus de précisions ce soir.

M. Jean-Michel Loup demande où en est les travaux du réservoir du Charmontel, quel est le délai prévu pour le terminer, et est-ce que les coûts des travaux correspondent au montant qui avait été alloué ?

M. Alain Bally, municipal, informe que les travaux ont pris un peu de retard à cause du temps pluvieux de ce printemps. Villars-le-Grand sera raccordé en premier, et ils pourront mettre hors service le réservoir de Villars-le-Grand. Les autres communes viendront raccordées les unes après les autres. Il y aura des tous-ménages spécifiques qui seront distribués par village en temps voulu. Au niveau du plan financier, à priori il n'y a pas de dépassement. Les factures arrivent moins vite que prévu, et pour l'instant il n'y a pas de dépassement prévu, et cela parce que le prix de la fonte a été fixé en début des travaux et n'a pas subi d'augmentation.

M. Jean-Michel Loup demande si les réservoirs inutilisables seront démontés. Réponse : oui. Il demande aussi si le château d'eau va être démonté.

M. Alain Bally, municipal, répond que le château d'eau ne fait pas partir du projet de démolition, mais que le réservoir de Villars-le-Grand oui, et qu'une chambre sera faite pour une réduction de pression sera réalisée à la place.

Mme Sabine Thierrin a une question pour M. Christian Genilloud, par rapport à l'accueil scolaire, pour lequel, pendant la durée des travaux, il avait été prévu de mettre des containers à disposition sur le parking Gros Buisson, et en passant devant l'autre jour elle a vu des gabarits dans la cour de récréation des enfants, et elle voulait savoir ce qu'il en est.

M. Christian Genilloud, municipal, répond que les structures modulaires étaient prévues d'être posées sur le parking, à proximité de l'eau potable, électricité, etc. Mais ils ont reçu un refus catégorique de la DGTL. Ensuite, le parking du gros buisson, qui était idéal, a été proposé, mais c'était difficile, car c'est une zone de vacances, et ils s'exposaient à des recours. Du coup, il ne restait plus qu'une possibilité, c'est entre le collège et la haie, c'est la seule zone d'utilité publique qu'il y avait à disposition à proximité de l'école. et c'était l'ultime moyen de mettre ces containers en place. Cet accueil devrait compter jusqu'à 72 places et devrait suffire pour leur permettre de tenir le coup pendant les travaux, jusqu'à l'inauguration qu'ils espèrent en 2026.

M. Raphaël Vincent : il regrette que Mme Laetitia Kohler ne soit pas là, car l'automne passé, elle avait dit qu'il faisait trop froid et humide pour refaire la ligne de la route qui monte à Vallamand-Dessus, et il suggère qu'avant qu'il ne fasse trop chaud, les travaux se fassent.

M. Joffrey Tombez : en 2022 il avait été constaté un déficit de places en abri PC pour la commune de Vully-les-Lacs, et dans le dernier projet de construction communale, il n'a pas vu d'extension d'abri civil. Il aimerait savoir comment la Municipalité voit ce rattrapage de places.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, répond qu'elle va transmettre la question à Mme Kohler, car elle n'a aucune réponse à apporter en son absence.

M. Michel Verdon, syndic, reprend la parole à propos de l'acceptation des statuts de l'EBBV. Il nous apprend que nous sommes la 6^{ème} commune à avoir accepté ces statuts, il en reste 4 après nous qui devront le faire. L'acceptation d'Avenches était quelque chose d'important, car Avenches les a forcés à travailler et négocier plus sur ce projet, ce qui était finalement un mal pour un bien, et c'est la même chose pour St-Aubin, où l'on pouvait craindre que des opposants à Agrico ne fassent des oppositions, mais là aussi, la commune a bien travaillé et le projet a passé à l'unanimité.

La deuxième chose qu'il aimerait ajouter, c'est plutôt une anecdote : il remercie la commission pour leur travail, car non seulement ils ont fait un rapport complet, mais ils ont également posé des questions qui ont soulevé les réponses du bureau RWB, et à eux trois, membres de cette commission, ils ont posé plus de question que les 9 autres communes concernées par ce projet, et chaque commune a pu d'ailleurs bénéficier de toutes les questions posées par les législatifs. Il remercie MM. Christian Failloubaz, René Fluri et Simon Jaunin pour leur travail, qu'ils ont pris vraiment à cœur.

M. Christian Kolly, président, va partir à la recherche de membres du conseil pour les différentes commissions, notamment la commission qui va analyser la réponse sur la motion, et une autre commission pour une demande de crédit pour la protection des rives du secteur de Chabrey. Si quelqu'un a un intérêt à faire partie d'une de ces commissions, elle peut s'adresser à lui après le conseil

Le conseil est terminé. **Le Président** remercie la Municipalité pour sa collaboration et sa transparence et la presse pour l'intérêt qu'elle porte à notre commune. Pour rappel, la

prochaine séance du conseil est prévue le 27 juin 2023, et le bureau se réserve le droit d'avance la séance à 19h.00 suivant l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h.01.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Kolly

Elisabeth Christinat